



## MÉDECINE DU TRAVAIL

- Médecine du travail
  - Nom et adresse du service de médecine du travail :

## ESPACE RÉSERVÉ AU GESTIONNAIRE

Je soussigné (e)  
représentant l'organisme gestionnaire :

Certifie sur l'honneur de l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de cette demande.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Cachet de l'organisme gestionnaire

Signature du représentant de l'organisme gestionnaire

## ESPACE RÉSERVÉ AU SERVICE

DOSSIER COMPLET

- Le \_\_\_\_\_
- Visa de l'IPAPE

DOSSIER INCOMPLET

- Le \_\_\_\_\_
- Visa de l'IPAPE

## DEMANDE D'AUTORISATION

Pour une création     une extension     une transformation

### D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

**CRÈCHES COLLECTIVES**  
Micro-crèche  Petite crèche  Crèche  Grande crèche  Très grande crèche

**JARDINS D'ENFANTS**  
Petit jardin d'enfants  Jardin d'enfants  Grand jardin d'enfants

**PARTICULARITÉS**  
Multi-accueil  Halte-garderie  Accueil collectif et familial  Accueil régulier et accueil occasionnel

Date de réception du dossier :

## STRUCTURE

**NOM DE LA STRUCTURE :**

Adresse :

N° de téléphone 1 : \_\_\_\_\_ N° de téléphone 2 : \_\_\_\_\_

E-mail :

Nom du directeur/de la directrice ou nom du référent technique :

## GESTIONNAIRE

COMMUNE     INTERCOMMUNALITÉ     DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC     ASSOCIATION

AUTRE (à préciser) \_\_\_\_\_

**NOM DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE :**

Adresse :

Tél. \_\_\_\_\_

E-mail :

## ASSOCIATION

**Nom et prénom du Président :**

- Déclaration en Préfecture :  
Lieu : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_
- Publication au Journal officiel :  
Date : \_\_\_\_\_

## AUTRE

**Nom et prénom du Gérant :**

- Déclaration au Tribunal d'instance :  
Lieu : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_
- Déclaration au Registre du commerce et des sociétés :  
Lieu : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
N° : \_\_\_\_\_

DATE PRÉVISIONNELLE D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE :

## FONCTIONNEMENT

NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL

Répartition des places	Places polyvalentes utilisées en accueil régulier ou occasionnel	Places AVIP / d'insertion professionnelle	Places d'insertion sociale
Nombre d'enfants			
Âge des enfants admis			

Jours et horaires d'ouverture	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	
Périodes et nombre de semaines de fermeture annuelle	

## LOCAUX

LOCAL EXISTANT  CONSTRUCTION NEUVE

Mis à disposition  Locataire  Propriétaire

■ Étage  oui  non Si oui, préciser :

■ Ascenseur  oui  non

### ■ Surface

■ Surface totale : m<sup>2</sup>

■ Surface utilisable par les enfants : m<sup>2</sup>  
(jeux + chambres + repas + changes)

■ Surface des espaces extérieurs : m<sup>2</sup>

### ■ Descriptif

■ Espace réservé à l'accueil des parents :

■ Espace réservé au personnel :

■ Espaces extérieurs :

Personnel	Qualification	Nombre de personnes	Nombre d'heures hebdomadaires		Statuts	
			Encadrement des enfants	Fonction Direction ou de Référent technique	Titulaire CDI, ...	Contrats, CES, CDD, ...
■ Directeur ou référent technique ■ Adjoint (crèches de plus de 59 places)						
	40 % du personnel auprès des enfants :		Encadrement des enfants	Autres fonctions		
	Infirmière puéricultrice					
	Éducateur de jeunes enfants					
	Infirmière					
	Auxiliaire de puériculture					
	Psychomotricien					
	Pour les micro-crèches CAP PE ou CAP AEPE avec 2 ans d'expérience professionnelle					
	Pour les micro-crèches assistant maternel agréé avec 3 ans d'expérience professionnelle					
	60 % du personnel auprès des enfants :					
	CAP PE (Petite enfance) ou CAP AEPE (Accompagnant éducatif petite enfance)					
	Bac Pro ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) ou SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)					
	BEP ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne)					
	BEP option sanitaire et social					
	Certificat de travailleuse familiale ou DE TISF (Diplôme d'État de Technicien de l'intervention sociale et familiale)					
	CAFAD (Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile) ou DEAVS (Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale) DEAES (Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social)					
	DEAMP (Diplôme d'État d'aide médico-psychologique) ou CAFAMP (Certificat d'aptitude aux fonctions d'AMP)					
	BEATEPJ (Brevet d'État animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse) option petite enfance ou BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) spécialité loisirs tous publics					
	Personne ayant validé les blocs 1 et 2 du CAP AEPE avec 1 an d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants					
	Titre professionnel Assistant de vie aux familles (AVF) et ayant exercé pendant 3 ans à ce titre					
	Assistant maternel agréé ayant exercé 3 ans					
	Personne justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants en accueil collectif de mineurs ou en qualité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles					
	Personne titulaire du certificat assistant maternel / garde d'enfants et ayant exercé pendant 3 ans à ce titre					
	Personne exerçant ou ayant exercé des fonctions de direction ou de direction adjointe en EAJE et titulaire du diplôme ou qualification (médecin, sage-femme, assistant social, éducateur spécialisé, CESF, DESS ou Master 2 de psychologie, instituteur ou professeur des écoles)					
	Personne titulaire du diplôme d'État d'aide-soignant ayant exercé au moins un an auprès de jeunes enfants					
	Personne titulaire du diplôme d'État d'assistant familial et justifiant d'une expérience d'un an auprès de jeunes enfants					
	<b>Total d'heures hebdomadaire d'encadrement des enfants</b>		<b>1 + 2</b>			
Personnel de service	Cuisine					
	Agent d'entretien					
	Autre					
Autre personnel	Référent Santé et Accueil Inclusif					
	Psychologue					
	Autre					

■ Conformément à l'article R.180.14 décret du 1<sup>er</sup> août 2000, l'organisme gestionnaire doit s'assurer, avant tout recrutement, qu'aucune personne ayant été condamnée pour des faits contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ne peut être recrutée comme personnel d'un établissement ou d'un service visé à l'article L.2324.1 du Code de la Santé Publique.